

Concertations territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Réunion #2 – Eure (27) au Moulin à Louviers

mardi 7 novembre 2017 – 14h30 à 17h30

Ordre du jour

1. Accueil et introductions
2. Activités de la filière (suites)
3. Droits Culturels
4. Économie, emploi et structuration
5. Suite du processus

Présents

- Vincent Grandserre, Conservatoire de Val-de-Reuil et soirées du Caméléon
- Bastien Cantillon, Le CEM
- Eric Boyer, Conservatoire de Louviers
- Olivier Tamboise, Conservatoire de Gisors
- Jimmy Fauvel, Sylvain Pannier et Manon Lefèbvre, Le Silo
- Alban Legrand, Le Tangram
- Franck Tilmant, L'Eclat
- Guillaume Poignard, La gare aux musiques
- Flavien Dugard, Studio de Vernon

Animation : Marina Parks (RMAN) et Sébastien Cornu (consultant)

Absents / excusés : Ada Wujek (Département), Jérési Tomczyk (Festival CSALP), Olivier Hamon (Rock mon fort), Mathieu Teissonnière et Thierry Redon (Conservatoire d'Evreux), Davy Desplan (MJC Bel Ebat).

1. Accueil et introductions

En introduction, Sébastien rappelle le cadre, la méthode, le calendrier et les objectifs des concertations MA en Normandie portées par RMAN. Cette seconde réunion sur les 7 bassins de vie doit compléter l'état des lieux sur l'ensemble des activités de la filière, ainsi que sur l'économie et l'emploi (cf. CR réunion 1).

Un « séminaire » régional est prévu le mercredi 29 novembre de 10h à 17h au Kubb à Evreux, où tous les participants sont invités pour partager les constats et définir les axes prioritaires à développer dès 2018. Cette journée de travail entre acteurs se veut participative, au travers d'ateliers thématiques tant sur les activités de la filière, que son économie et sa structuration. Une restitution de la première phase de concertation est prévue le mardi 19 décembre après-midi au Cargö à Caen, en présence de la Région, de l'État et de collectivités.

Marina informe des évolutions et travaux en cours avec la Région :

- **Dispositif d'accompagnement** : après l'incompréhension suscitée par la suppression des dispositifs « Booster » et « Comité d'aide aux groupes », la Région souhaite la création d'un dispositif global d'accompagnement. Un travail s'engage entre RMAN et le FAR pour élaborer une proposition globale, de l'amateur au professionnel (première réunion le 15 novembre)

qui doit tenir compte des travaux de concertation (un atelier y sera consacré lors du séminaire le 29 novembre). Une proposition doit être soumise à la Région en janvier 2018, avec pour objectif d'éviter une année blanche pour les artistes (appel à candidatures à lancer en mars pour une sélection en juin 2018). La volonté de RMAN est de pouvoir répondre dans ce calendrier contraint sans figer les choses (possibilités d'ajustement au fil du temps), en veillant à bien mettre le musicien au centre du dispositif et en s'appuyant sur une évaluation des précédents dispositifs.

Les participants soulignent l'intérêt des dispositifs adaptés aux nouveaux besoins, aux réalités des artistes, aux différentes physionomies de groupe, à leurs parcours. Les pratiques numériques, la MAO et les usages ont fortement évolué et doivent être pris en compte.

- **Contrat de filière** : la DRAC est en charge de l'élaboration d'un contrat de filière (2018-2022) associant la Région, le CNV et potentiellement d'autres collectivités (Départements) et partenaires. Il doit intégrer notamment les Conventions CNV-DRAC-Région. Le cadre général sera présenté lors de la plénière régionale du 19 décembre. La DRAC est attentive aux concertations pour l'alimenter et orienter les dispositifs et axes d'intervention.

2. Les activités de la filière (suite)

Musiques enregistrées

La MAO est de plus en plus présente dans les pratiques musicales, contribuant à l'autonomie des musiciens dans leurs activités de création et d'enregistrement. Le phénomène est lié à la démocratisation des technologies (matériels, logiciels) et des usages avec le développement des accompagnements : création de sections MA dans les écoles de musiques, intégration de la MAO et de l'enregistrement en complément des studios de répétition et en réponse à la demande.

Il est constaté une inversion des pratiques, la pratique individuelle prenant le pas sur la pratique collective d'une part, et d'autre part la priorité est maintenant l'enregistrement de titres et à la réalisation de vidéoclip avant le passage sur scène. Cela impacte le parcours de la création qui passe d'abord par la diffusion de contenus et la visibilité sur les réseaux sociaux avant la scène. On observe un désencastrement du live et de la production musicale enregistrée. Ces constats interrogent les évolutions de l'accompagnement, des outils pédagogiques, ainsi que l'accessibilité aux ressources (banques de sons, plugs et logiciels, tutoriels gratuits...) qui favorisent la pratique individuelle.

Une grande part des musiciens ne fréquentent pas les structures institutionnelles, au profit de pratiques plus individuelles, autodidactes (comme le furent les musiques amplifiées), où le groupe (lié à la culture Rock) se transforme en individu (évolution dans le RAP ou dans l'électro).

On observe une disparition des studios d'enregistrements professionnels, alors que cette activité est prioritaire dans les pratiques. En lien ou non avec cette évolution notoire, la « Haute Fidélité » du son tant recherchée avant est remplacée par les formats compressés (MP3). Le support d'écoute le plus répandu qu'est devenu le téléphone portable et internet conditionnent la qualité audio.

Le lieux de répétition ou les SMAC font un peu d'enregistrement studio (pour les prises batterie par exemple).

- *Attention au positionnement de lieux subventionnés (dont les SMAC) sur l'enregistrement dit pédagogique, perçu comme une concurrence par les studios professionnels.*
- *Quel accompagnement des pratiques d'enregistrement et des pratiques numériques ? A minima, une veille collective et des actions de formations sont à penser.*
- *Quelle diffusion des productions locales, des enregistrements ?*
- *Comment amener les musiciens solos à la pratique collective ?*

Action culturelle et médiation

Introduction : l'éducation artistique et culturelle est une priorité de la ministre de la Culture qui souhaite que chaque enfant, voire chaque personne, ait au moins un contact avec une œuvre ou un

artiste chaque année. Ce champ d'action s'est fortement développé ces dernières années dans les musiques actuelles, intégrant de fait le cahier des charges des SMAC. Il est souvent pensé à travers des dispositifs cloisonnés de publics cibles (empêchés, éloignés... handicapés, jeunes ou vieux, en milieu scolaire ou pénitentiaire...).

Des passerelles entre les lieux et les écoles de musiques existent, ainsi que des projets éducatifs dans l'enseignement scolaire (Musique à l'école, Classe orchestre) qui mériteraient d'être développés.

L'action culturelle fait appel à de nouveaux métiers, de nouvelles compétences, dans la construction d'actions et de partenariats parfois complexes et subtiles. Toutefois, les MA ne sont pas très demandées par les établissements pour l'action culturelle, où le théâtre et les arts plastiques sont souvent plus sollicités.

A noter le positionnement de certains conservatoires qui évolue pour une meilleure prise en compte des attentes, et des demandes.

3. Droits Culturels

Introduction : la notion de droits culturels est inscrite dans le droit international depuis 1948. Elle émerge du corpus des textes définissant les droits de l'homme, portés au niveau international par l'UNESCO et les Nations Unies. Elle est récemment inscrite dans les lois NOTRE¹ et LCAP², en tant que responsabilité conjointe de l'État et des Collectivités.

La déclaration de Fribourg de 2007 propose une définition élargie du terme «culture» recouvrant "les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement".

Les Droits Culturels imposent une exigence de respect de l'égalité humaine de la personne, suivant un référentiel basé sur les droits humains, ensemble indivisible et interdépendant de droits³. Ils visent la progression de la liberté, de la responsabilité et de la capacité des personnes.

La majorité des participants sont plus ou moins sensibles à la notion de Droits Culturels. Ils témoignent de plusieurs actions : l'académie des talents à Louviers, une opération de la ville qui vise à valoriser les talents des habitants et à les accompagner... La notion de participation semble fondamentale, et la notion de diversité est bien illustrée par les programmations.

- *La notion reste assez floue pour bon nombre de participants : à approfondir.*

4. Economie, emplois et formation

Introduction : l'économie associative des acteurs MA est marquée par l'absence de soutien financier au fonctionnement (en dehors des lieux labellisés SMAC), limitant les capacités de financement de

1 La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) de 2015 affirme en son article 103 : "La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005".

2 La loi LCAP (Liberté de Création, Architecture et Patrimoine) de 2016 réaffirme la liberté de création, et redéfinit le périmètre d'intervention de l'État autour des labels nationaux pour le spectacle vivant (dont les SMAC).

3 Les Droits Culturels recouvrent les droits et libertés de participation, d'accès et de contribution aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle développé tout au long de sa vie. C'est-à-dire le droit d'accès de chacun aux ressources nécessaires à son développement personnel et social, associé à un devoir d'échange et de compréhension avec les autres : Participer (agir librement, en choisissant ses pratiques culturelles), Accéder (connaître et comprendre sa culture et celles des autres par l'éducation et l'information), Contribuer (participer à la création et l'expression)...

l'emploi (peu d'emploi salarié dans le secteur, une grande proportion d'acteurs est bénévole, ou les équipes sont très réduites).

Les participants déplorent la suppression des emplois aidés qui faisaient partie des politiques incitatives pour l'insertion et qui généraient des dynamiques et des développements. Concernant l'emploi, les limites économiques induisent de la précarité d'emploi et de la polyvalence parfois subie pour les salariés.

Le fonctionnement au projet oblige les structures à un développement contraint, à courir après les appels à projets, au risque de dénaturer leur action.

Le développement économique est une compétence de la Région plutôt positionnée sur l'attractivité et le rayonnement, qui interroge le développement des territoires ruraux. Les PETR (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) qui font suite aux Pays sont des espaces d'ingénierie et de développement à mobiliser.

- *Les priorités sont identifiées sur les aides à l'emploi et au fonctionnement.*
- *Quid du champ de l'ESS et de ses outils économiques ? Quid des financements européens, du mécénat ou des financements participatifs ? Les politiques européennes ne sont pas abordées pour l'instant par les acteurs qui manquent d'outillages économiques, de compétences et de temps pour prospecter.*
- *Des réflexions et études pourraient être menées sur les rentabilités, retombées (pas que économiques), coûts évités et autres utilités sociales développées par les MA en Normandie, et ainsi argumenter la mobilisation de politiques et de moyens publics.*

5. Pour la suite

Un compte-rendu anonyme de la réunion sera soumis à validation avant publication sur le site de RMAN (espace dédié aux concertations regroupant les ressources).

La synthèse transversale sera complétée pour servir d'appui au « séminaire acteurs » du 29 novembre. Les thématiques d'ateliers envisagées : structuration régionale, économie, développement d'artistes, diffusion, enseignement et pratiques amateurs, droits culturels...

La restitution finale est prévue au Cargö à Caen le 19 décembre après-midi. Les modalités de présentation seront à préciser.